MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Normandie

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : normandie

SERVICE GESTIONNAIRE : Dreets Normandie - Service FSE

CODE ET INTITULE : NORMAGD1680 NORMAGD1680_Normandie_AAP P4-OS-C Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail, meilleur équilibre de vie prof / vie privée

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

4.c Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris grâce à l'accès à des services de garde d'enfants abordables et à des services de prise en charge des personnes dépendantes

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

peuvent répondre à cet appel à projets toutes personnes morales de droit public ou privé susceptibles de proposer un projet d'intérêt général relevant de son champ d'intervention, en lien avec les thématiques ciblées par la priorité 4 -OS- C.

Les porteurs de projets constitués en consortium ne sont pas autorisés à candidater.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 143 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 01/08/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 28/11/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

La DREETS attire l'attention des porteurs de projets sur la publication, en parallèle du présent appel à projets, d'un appel à projets dédié à la promotion d'un environnement de travail inclusif (NORMAGD1682_Normandie_AAP - P4 OS-D : Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises au changement, le vieillissement actif et en bonne santé, un environnement de travail sain et inclusif. (NORMAGD1682)).

Pour la période de programmation 2021-2027, le Préfet de région Normandie est chargé de mettre en œuvre les crédits du Fonds social européen au titre du volet régional du Programme national FSE+ (PN FSE+) «Emploi – Inclusion Jeunesse – Compétences» dont l'autorité de gestion est la Délégation générale à l'emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

Sous l'autorité du Préfet de région, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) met en œuvre les crédits FSE+ de ce volet régional dans le respect des règles et normes administratives fixées par les autorités européennes et nationales et qui visent à apporter une «assurance raisonnable » de bonne et saine gestion des fonds publics.

La déclinaison du Programme National en Normandie s'articule autour de six priorités :

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables et/ou des exclus ;

Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité, notamment par la réussite éducative.

Priorité 3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d' orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques.

Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain.

Priorité 5 : Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis.

Priorité 6 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants.

Le présent AAP concerne la priorité 4 du programme national visant à promouvoir un marché du travail créateur d'emploi et accessible à tous, et plus particulièrement l'objectif spécifique (OS) C "Promouvoir la participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail, l'égalité des conditions de travail et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée ".

Dans son Agenda 2020-2025 intitulé « une union de l'égalité », la Commission européenne a réaffirmé sa volonté d'agir pour l'égalité femmes-hommes comme priorité dans la gestion du FSE+.

L'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes comme priorité du gouvernement pour 2021-2027 confirme l'importance d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. L'objectif est de permettre aux femmes d'occuper au sein du monde professionnel des fonctions en adéquation avec leurs aspirations et leurs compétences.

L'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans un cadre législatif consolidé, comme en témoigne la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018 qui a notamment instauré l'index de

l'égalité professionnelle pour mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et qui fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement étroit des entreprises par les services de l'État. Cet index concerne depuis 2019 toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés qui sont également soumises à des obligations légales concernant l'égalité professionnelle. Pour autant, ces obligations peinent encore à être mises en œuvre et en 2021, la Ministre du travail indiquait sur la question de l' index égalité professionnelle que 98 % des entreprises avaient des marges de progrès.

Le FSE+ peut contribuer à répondre à ces difficultés avec pour objectifs de lever les freins relatifs à l'accès à l'emploi et la place des femmes dans la sphère économique et de contribuer au renforcement de la mixité des métiers.

Le présent appel à projet doit contribuer à soutenir et amplifier les actions régionales en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il est doté d'une enveloppe de 143 000 euros.

En Normandie, la part des femmes ayant un emploi est de 62,40 % contre 67,1 % pour les hommes (source Insee 2020).

THÈME : Participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail